



ENTREPRISE • innovation

Quand une start-up française doit s'exiler pour survivre

■ Retour sur la campagne de déstabilisation de Mayetic, une start-up de travail collaboratif qui est parti renaître en Californie.

Peut-on être chef d'entreprise et « militant » associatif en même temps ? Peut-être, Bruno de Beauregard et Miguel Membrado, ne se posent-ils plus la question. Les cofondateurs de l'ex-Mayetic viennent en effet de s'installer en Californie pour remonter une start-up, Neticpia, spécialisée dans le wiki-Web 2.0. En ligne depuis le 23 août, cette plate-forme de travail collaboratif s'appuie sur leur expérience de mayetic-village.com, aujourd'hui disparue.

Les déboires de Mayetic, la seule société française organisée en télétravail à 100 %, illustrent un phénomène croissant : la déstabilisation d'entreprises (Gemplus, Belvédère, Snecma...) à force de rumeurs, de piratages, de désinformations ou d'intimidations (*). Un scénario à la Costa-Gavras où tout se mêle : de la politique locale sur fond d'immobilier, une fondation qu'on fait passer pour une secte, des faux documents, des intimidations verbales, des partenaires financiers qui prennent peur et des suites judiciaires... Inédit !

Campagne de dénigrement. Dès l'origine, en 1996, Mayetic devient vite un des quatre acteurs majeurs du secteur en France, avec Microsoft, IBM et EMC-Documentum. Son site Web d'espaces de travail collaboratif gratuits est utilisé par plus de 14.000 associations, écoles, universités, PME, collectivités locales ou encore ONG, réparties dans plus de 97 pays, ce qui représente la deuxième audience mondiale du domaine. Puis, le 13 décembre 2006, c'est la mise en liquidation judiciaire. Aux yeux de De Beauregard, le responsable de tout c'est le



APRÈS SA
CRÉATION, EN
1996, MAYETIC
EST VITE
DEVENUE UN
DES QUATRE
ACTEURS
MAJEURS
DU SECTEUR
EN FRANCE.

maire d'Asnières, Manuel Aeschlieman. Ce dernier est à ce moment-là en guerre, dans sa ville, contre la Fondation spiritualiste Ostad Elahi. Cette dernière, pourchassée par les mollahs d'Iran, s'oppose à un projet de rénovation urbaine. Il n'aime pas non plus Bruno de Beauregard, président de Mayetic, lui aussi engagé dans une association de défense de riverains.

« Pour le maire, nous étions gênants, souligne l'ex-patron de Mayetic. Il a donc tenté de faire de l'entreprise le paravent de cette fondation, qu'il accuse d'être une secte, pour nous porter préjudice. » Le directeur de cabinet du maire d'Asnières, Francis Pourbagher, qui a mené la campagne contre Elahi et Mayetic, est lui-même d'origine iranienne et considéré comme proche de Téhéran. Il a été condamné le 22 juin par le tribunal de Nanterre à six mois de prison avec sursis pour dénonciation calomnieuse, dans une autre affaire et vient d'être limogé, le 19 septembre, par le maire. Tout cela aurait peut-être tourné court si l'affaire n'avait pas été amplifiée par une campagne de dénigrement et de menaces intervenant au moment pré-

cis où un nouvel apport financier est demandé par Mayetic à la Caisse des dépôts et consignations Kineon, actionnaire à 35 %.

« Des négociations très avancées étaient en cours avec France Télécom-Equant pour un accord de distribution mondial », raconte de Beauregard. En tant qu'éditeur de logiciels, Mayetic avait un besoin de financement pour la R&D. À la fin du premier trimestre 2005, la CDC fait savoir qu'elle est prête à continuer à financer si un autre investisseur met aussi au pot. Le partenaire public ajoute même 1 million de plus au mois de mai pour financer les déficits liés à l'innovation et payer les salariés. France Télécom devient un client majeur, ce qui a pour effet de rassurer la CDC.

Négociations abouties. Début octobre 2005, tout est en place pour sauver l'entreprise. « Les relations avec la CDC étaient bonnes », raconte de Beauregard. Pareil pour le client France Télécom qui vend les produits Mayetic. « Nous avions un contrat mondial avec eux. » D'un jour à l'autre, curieusement, CDC et France Télécom ne donnent plus suite. Abandonné, Mayetic doit mettre la clé sous la porte. S'estimant victimes de « dégâts collatéraux » causés par les « calomnies » du maire, les ex-dirigeants de Mayetic ont porté plainte pour diffamation contre la mairie d'Asnières, qui a perdu en première instance. La justice a indiqué une première fois que l'association de Bruno de Beauregard a bien été diffamée. Le jugement d'appel a été repoussé deux fois pour atteindre la date du 25 octobre. De son côté, le maire d'Asnières a également déposé plusieurs plaintes pour diffamation en mars, avril et mai. La justice suit son cours.

Yan de Kerorguen

(*) À lire « Déstabilisation d'entreprises », de Philippe Laurier. Ed. Maxima.